**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA GIPA 2023**

***(Acte non transmissible en préfecture)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu l’arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …,* remplit les conditions pour bénéficier de la GIPA au titre de l'année 2023 ;

***Le cas échéant pour un fonctionnaire :***

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …, (grade) …,* en qualité de fonctionnaire détient un grade dont l'indice terminal est inférieur ou égal à la hors-échelle B et a été rémunéré sur un emploi public pendant au moins trois ans pendant la période de référence de quatre ans prise en considération soit du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 pour la GIPA 2023 ;

***Ou pour un agent contractuel :***

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …,* recruté en qualité d'agent contractuel est rémunéré sur la base d'un indice, dont le montant est inférieur ou égal à la hors-échelle B, a été employé de manière continue sur la période de 4 ans prise en considération, soit du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 pour la GIPA 2023, par le même employeur public ;

Considérant les indices majorés perçu par Monsieur *(ou Madame) …* au 31 décembre 2018 : IM... et au 31 décembre 2022 : IM ... ;

***Le cas échéant : pour les agents à temps partiel ou à temps non complet :***

Considérant, la quotité de temps de travail ...% ou .../35ème travaillé par Monsieur *(ou Madame) …* au 31 décembre 2022.

**ARRETE**

**Article 1er :**

Il est attribué à Monsieur *(ou Madame) …* une indemnité dite de Garantie individuelle du pouvoir d'achat de ... euros (brut) au titre de l'année 2023.

**Article 2 :**

Le Directeur Général *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

**Article 3 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,